

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 juin 2025 à 19 h

### ORDRE DU JOUR / AGENDA

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

##### **10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 2 juin 2025.

That be adopted, as submitted, the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of June 2, 2025.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular sitting of the council held on May 5, 2025, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

**10.05** Correspondance / Dépôt de documents

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155016

Que soit déposé le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2024.

That be tabled the report by the Mayor on the Borough's financial situation as of December 31, 2024.

**10.06** Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765011

Que le conseil d'arrondissement modifie le lieu des séances du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à compter du 3 juin jusqu'à la fin des travaux de réaménagement prévus dans la salle du conseil. Que le conseil d'arrondissement décrète que les séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro se tiendront au Centre culturel de Pierrefonds situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest pendant les travaux de réaménagement et amender en conséquence la résolution numéro CA24 29 0313 adoptant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2025.

That the Borough Council changes the location of the Borough Council sittings in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, effective June 3, 2025, until the completion of renovations to the Council Room. That the Borough Council decrees that the regular sittings of the Borough Council of Pierrefonds-Roxboro will be held at the Pierrefonds Cultural Centre located at 13 850, boulevard Gouin Ouest during the redevelopment works and, consequently, to amend resolution number CA24 29 0313 adopting the calendar of the Borough Council sittings for the year 2025.

## 15 – Déclaration / Proclamation

### 15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155017

Que le conseil d'arrondissement proclame le 26 juin comme étant la Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer.

That the Borough Council proclaims June 26 as National Wellness Awareness Day for Cancer Patients.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155018

Que le conseil d'arrondissement approuve l'achat de cinq (5) billets au coût total de 4 500 \$ pour le « 23<sup>e</sup> Bal annuel du Lakeshore » au profit de la fondation de l'hôpital et autorise monsieur Dimitrios Jim Beis, maire d'arrondissement, mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, ainsi que messieurs Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse et Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement - district du Cap-Saint-Jacques à assister à cet événement qui aura lieu le samedi 25 octobre 2025 à la gare Windsor.

That the Borough Council approves the purchase of five (5) tickets at the total cost of \$4,500 for the "23 Annual Lakeshore Ball" to the benefit of the hospital's foundation and authorizes Mr. Mayor Dimitrios (Jim) Beis, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, as well as Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse District and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques District to attend this event to be held on Saturday, October 25, 2025, at the Windsor train station.

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936011

Octroi du contrat ST-25-09 pour la construction du débarcadère, la réhabilitation du drainage et des travaux connexes à l'école du Grand-Chêne dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-09 for the construction of the drop-off area, rehabilitation of the drainage system and related works at Grand-Chêne School in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

#### CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050006

Que le conseil d'arrondissement accepte, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'Escouade mobilité dédiée aux établissements d'hébergement touristique pour l'application de toute disposition d'un règlement de zonage et d'un règlement en matière de permis et certificats adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) relative aux établissements d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction.

That the Borough Council accepts, in accordance with section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), the offer of the Borough of Plateau-Mont-Royal for the services of the Escouade mobilité dedicated to tourist lodging establishments for the application of any provision of a zoning by-law and a by-law respecting permits and certificates adopted under the Act respecting land use planning and development (RLRQ, chapter A-19. 1) relating to tourist accommodation establishments, with the exception of provisions applicable to hotels, bed and breakfasts, apartment hotels, youth hostels and campgrounds, and this, for the issuance of infringement notices.

### 30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

#### CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256595001

Que le conseil d'arrondissement demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada, ministère du Patrimoine canadien, une entente (accord de subvention) entre sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre de la Fête du Canada de Pierrefonds-Roxboro le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Que soit approuvé le projet d'entente (accord de subvention) à cet effet. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer ladite entente (accord de subvention) au nom de la Ville.

That the Borough council requests to the Government of Quebec the authorization to conclude with the Government of Canada, Department of Canadian Heritage, an agreement (grant agreement) between His Majesty the King in Right of Canada and Ville de Montréal, Borough of Pierrefonds-Roxboro in the context of Pierrefonds-Roxboro July 1, 2025 Canada Day. That be approved the draft agreement (grant agreement) for this purpose. That Mr. Jay-Sun Richard, head of division, Sports, Leisure and Installations, be authorized to sign said agreement (grant agreement) on behalf of the City.

**30.03** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1250207001

Que le conseil d'arrondissement approuve la répartition des sommes du solde reporté de l'année 2024 dans le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

That the Borough Council approves the sum allocation of the year 2024 balance brought forward to the ten-year program of capital expenditures 2025-2034 according to the information mentioned in the decision-making summary.

**30.04** Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1258388005

Que la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 662 527,25 \$ couvrant la période du 29 mars au 25 avril 2025 ainsi que la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit et autres imputations directes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025 au montant de 7 973,25 \$, soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

That the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$662,527.25 covering the period from March 29 to April 25, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards and other direct debits for the period from March 1 to 31, 2025, in the amount of \$7,973.25, be approved as submitted to Borough Council members.

## 40 – Réglementation

### 40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255300003

Dérogation mineure au 5 024, rue de Savoie visant à permettre, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, une marge latérale côté sud de 1,47 m au lieu du minimum requis de 2 m mentionné dans la grille de spécifications H1-6-353.

Minor exemption at 5 024, rue de Savoie to allow, for a detached single-family residential building, a south side setback of 1.47 m instead of the required minimum of 2 m mentioned in specifications chart H1-6-353.

### 40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256595002

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0XX la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement la fête du Canada 2025 qui aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 de 7 h à 23 h 30, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

That the Borough Council decrees by ordinance number OCA 25 29 0XX the closing to vehicle traffic of various streets for the 2025 Canada Day event to be held on Tuesday, July 1, 2025, from 7 a.m. to 11:30 p.m., in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property and article 14.8 of by-law 868 of the former Ville de Pierrefonds concerning traffic and public security.

### 40.03 Rapport de consultation publique

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765010

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu le 15 mai 2025 concernant le second projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 qui vise à ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent. Dix-huit (18) signatures ont été enregistrées dans le cadre de ce registre, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

That the Borough Council acknowledges the tabling, in accordance with article 555 of the Act respecting elections and referendums in municipalities by the Secretary of the Borough, of the certificate of results for the register of qualified voters held on May 15, 2025, concerning the second draft by-law CA29 0040-68 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add a multi-family dwelling (h3) use in zone C-7-424-1 with the specific standards and provisions applicable thereto. Eighteen (18) signatures were received for this register, the by-law is deemed approved by those qualified to vote.

**40.04** Règlement - Urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453001

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent.

That be adopted, as submitted, the by-law CA29 0040-68 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add a multi-family dwelling (h3) use in zone C-7-424-1 with the specific standards and provisions applicable thereto.

**40.05** Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765008

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 20 mai 2025 concernant le projet de règlement CA29 0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on May 20, 2025, regarding draft by-law CA29 0040-69 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to ensure concordance with by-law RCG 14-029-06 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal.

**40.06** Règlement – Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141003

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement CA29 0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal.

That be adopted, as submitted, by-law CA29 0040-69 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to ensure concordance with by-law RCG 14-029-06 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montréal.

**40.07 a)** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453005

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-70 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 relativement au niveau minimum requis pour accéder à un garage situé en souterrain et aux modifications autorisées à une construction dérogatoire.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-70 amending zoning by-law CA29 0040 concerning the minimum level required for access to an underground garage and authorized modifications to a derogatory construction.

**40.07 b)** Règlement – Adoption du premier projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453005

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de règlement CA29 0040-70 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 relativement au niveau minimum requis pour accéder à un garage situé en souterrain et aux modifications autorisées à une construction dérogatoire. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le jeudi 19 juin 2025 à 19 h, au Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest, et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted, as submitted, first draft by-law CA29 0040-70 amending zoning by-law CA29 0040 concerning the minimum level required for access to an underground garage and authorized modifications to a derogatory construction. That, in accordance with the law, a public consultation meeting be held on Thursday, June 19, 2025, at 7 p.m., at Pierrefonds Cultural Center located at 13 850, boulevard Gouin Ouest, and that, for this purpose, the required public notices be published.

**40.08 a)** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141005

Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement CA29 0040-71 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajuster certaines dispositions interprétatives et normatives relatives au secteur du boulevard Saint-Charles.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-70 amending zoning by-law CA29 0040 in order to adjust certain interpretative and normative provisions for the boulevard Saint-Charles sector.

**40.08 b)** Règlement – Adoption du premier projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141005

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de règlement CA29 0040-71 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajuster certaines dispositions interprétatives et normatives pour le secteur du boulevard Saint-Charles. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le jeudi 19 juin 2025 à 19 h, au Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest, et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-71 amending zoning by-law CA29 0040 in order to adjust certain interpretative and normative provisions for the boulevard Saint-Charles sector. That, in accordance with the law, a public consultation meeting be held on Thursday, June 19, 2025, at 7 p.m., at Pierrefonds Cultural Center located at 13 850, boulevard Gouin Ouest, and that, for this purpose, the required public notices be published.

**40.09 a)** Règlement – Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141006

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0041-4 modifiant le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'ajouter une disposition relative au morcellement de lots dans le secteur du boulevard Saint-Charles.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0041-4 modifying subdivision by-law CA29 0041 in order to add a provision relating to the subdivision of lots in the boulevard Saint-Charles sector.

**40.09 b)** Règlement – Adoption du projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141006

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement CA29 0041-04 modifiant le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'ajouter une disposition relative au morcellement de lots dans le secteur du boulevard Saint-Charles. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le jeudi 19 juin 2025 à 19 h, au Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest, et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted, as submitted, draft by-law CA29 0041-4 modifying subdivision by-law CA29 0041 in order to add a provision relating to the subdivision of lots in the boulevard Saint-Charles sector. That in accordance with the law, a public consultation meeting be held on Thursday, June 19, 2025, at 7 p.m., at Pierrefonds Cultural Center located at 13 850, boulevard Gouin Ouest, and that, for this purpose, the required public notices be published.

**40.10 a)** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707011

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0042-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses corrections et ajustements aux articles concernant les ajouts d'étage et les agrandissements résidentiels, les clôtures situées sur un terrain riverain et sur le parcours riverain, aux renseignements et aux documents exigés pour une demande et aux dispositions administratives et générales.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0042-3 amending by-law CA29 0042 concerning site planning and architectural integration programs to bring various corrections and adjustments to sections concerning storey additions and residential extensions, fences located on riparian property and on the riparian path, to information and documents required for an application and to administrative and general provisions.

**40.10 b)** Règlement – Adoption du projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707011

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement CA29 0042-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses corrections et ajustements aux articles concernant les ajouts d'étage et les agrandissements résidentiels, les clôtures situées sur un terrain riverain et sur le parcours riverain, aux renseignements et aux documents exigés pour une demande et aux dispositions administratives et générales. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le jeudi 19 juin 2025 à 19 h, au Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest, et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted, as submitted, draft by-law CA29 0042-3 amending by-law CA29 0042 concerning site planning and architectural integration programs to bring various corrections and adjustments to sections concerning storey additions and residential extensions, fences located on riparian property and on the riparian path, to information and documents required for an application and to administrative and general provisions. That, in accordance with the law, a public consultation meeting be held on Thursday, June 19, 2025, at 7 p.m., at Pierrefonds Cultural Center located at 13 850, boulevard Gouin Ouest, and that, for this purpose, the required public notices be published.

**40.11** Règlement – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1255424004

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0148 concernant l'abrogation du règlement CA29 0108 relatif aux bibliothèques de l'arrondissement. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the inclusion at any subsequent sitting of by-law CA29 0148 concerning the repealing by-law CA29 0108 relating to libraries in the Borough. The draft by-law is filed with the decision-making summary.

**40.12** Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765009

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 20 mai 2025 concernant le projet de règlement CA29 0149 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement numéro RCG 14-029-07 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de l'agglomération de Montréal.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on May 20, 2025, regarding draft by-law CA29 0149 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042 in order to ensure concordance with by-law number RCG 14-029-07 amending the Revised development plan of the agglomeration of Montreal.

**40.13** Règlement – Adoption d'un règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141004

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement CA29 0149 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement numéro RCG 14-029-07 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de l'agglomération de Montréal.

That be adopted, as submitted, by-law the CA29 0149 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042 in order to ensure concordance with by-law number RCG 14-029-07 amending the Revised development plan of the agglomeration of Montréal.

**40.14** Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765006

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 5 mai 2025 concernant le projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) PP-2025-001 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial (H3) de six (6) étages dans la zone C-6-371 sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on May 5, 2025, regarding draft resolution for the special construction, modification or occupancy project (SCAOPI) PP-2025-001 authorizing the construction of a six-storey (6) multi-family residential building (H3) in zone C-6-371 on lot 1 171 290 of the Quebec cadastre.

## **40.15** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050005

Que les procès-verbaux des réunions du Comité de circulation et de sécurité routière tenues les 27 mars et 24 avril 2025 soient approuvés tels que soumis. Que l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soient modifiés comme suit :

### **1. Demande de marquage piétonnier en face de l'école du Grand-Chêne, au 5 080, rue de Savoie**

Effacer, après la construction du trottoir, le marquage au sol incluant la ligne qui sépare la voie de circulation du passage pour piétons de la rue de Savoie entre les 5 052 et 5 079 et retrait des bornes de délimitations installées au même endroit.

Déplacement de la signalisation existante, « Stationnement limité » 15 minutes, de 7 h-17 h du lundi au vendredi, du 15 août au 30 juin, afin qu'elle soit en arrière-trottoir et ajustée pour comprendre la zone de stationnement en retrait, entre les 5 080 et 5 052, rue de Savoie.

Que soit installé un panneau « Stationnement interdit » en tout temps aux endroits suivants :

- Opposé au 5 087, rue de Savoie;
- Opposé au 5 099, rue de Savoie;
- Entre les 5 100 et 5 102, rue de Savoie;
- Entre les 5 110 et 5 114, rue de Savoie;
- Entre les 5 118 et 5 122, rue de Savoie.

### **2. Sécurisation autour de la piscine Versailles sur la rue Desjardins**

Installation, sur la ligne axiale, à la sortie du passage multifonction situé à côté du 13 210, rue Desjardins, un dispositif « Balise de limite de vitesse » en complément du panneau de limite de vitesse 30 km/h pour renforcer le message aux conducteurs.

Installation, à environ 5 m à l'ouest de l'entrée de la piscine Versailles, située au 13 207, rue Desjardins, d'un panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la droite pour indiquer la fin de la zone où le stationnement est interdit en tout temps. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Retrait du panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la gauche, situé à environ 5 m à l'est de l'entrée de la piscine Versailles, située au 13 207, rue Desjardins, et remplacement par un panneau « Stationnement interdit » en tout temps.

Installation, entre les 13 232 et 13 240, rue Desjardins, d'un panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la gauche pour indiquer le début de la zone où le stationnement est interdit en tout temps. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Installation d'un panneau « Stationnement interdit » pour indiquer la zone où le stationnement est interdit en tout temps aux endroits suivants:

- À la limite de propriété à l'est du 13 224, rue Desjardins;
- À la limite de propriété à l'est du 13 210, rue Desjardins ;
- À environ 25 m de la rue Lakeview, du côté sud de la rue Desjardins ;

- À environ 25 m de la rue Lakeview, du côté sud de la rue Desjardins.

Ces panneaux doivent être installés à 90° de la voie de circulation.

Installation d'un panneau « Limite de vitesse 30 km/h » aux endroits :

- À la limite de propriété à l'ouest du 13 264, rue Desjardins ;
- À la limite de propriété à l'est du 13 210, rue Desjardins ;
- Du côté nord de la rue Desjardins, à environ 10 m à l'ouest de la rue William.

Installation d'un type de chicane de piste cyclable à la sortie de la piste de façon à créer un obstacle et un effet de rétrécissement qui obligerait les usagers qui circulent à vélo de diminuer leur vitesse sur la piste multifonctionnelle à l'approche de la rue aux endroits suivants :

- Accès de la piste multifonction sur la rue Desjardins entre les rues William et Lakeview;
- Accès de la piste multifonction sur l'avenue de Versailles et l'intersection de la rue Brook;
- Accès de la piste multifonction sur l'avenue de Versailles entre les rues Brook et Huntington.

Un espace minimal de dégagement de 3 m avant l'intersection doit être prévu afin de permettre aux cyclistes de descendre de leurs vélos.

Les chicanes de piste cyclable devraient être munies d'une tige de positionnement qui permet de les garder en position fermée durant l'été ou en position ouverte pour les cas d'urgences et le déneigement des voies en hiver.

### **3. Installer une signalisation pour borne électrique au 14 150, boulevard Gouin Ouest**

Installation, à l'extrémité nord du stationnement des Travaux publics, au 14 150, boulevard Gouin Ouest, au centre des derniers quatre emplacements, quatre (4) panneaux « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge » afin d'indiquer que ces espaces sont autorisés uniquement pour les véhicules électriques en recharge.

Que le symbole du véhicule électrique Marq-24 soit reproduit au sol pour chaque espace pour indiquer aux usagers les espaces de stationnement où se situent des bornes de recharge pour véhicules électriques.

### **4. Installer une signalisation pour borne de recharge électrique près du 11 750, rue Pavillon**

Installation, à environ 12 m à l'est du 11 750, rue Pavillon, d'un panneau pour indiquer le début de la zone des « Espaces de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge ».

Installation, à environ 12 m à l'ouest du 11 738, rue Pavillon, d'un panneau pour indiquer la fin de la zone des « Espaces de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge » afin d'indiquer que ces espaces sont autorisés uniquement pour les véhicules électriques en recharge. Cette signalisation doit être installée à un angle de 45° à la voie de circulation.

Retrait de la signalisation « stationnement interdit » de 9 h-18 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril incluant les panonceaux « Stationnement de nuit autorisé » placés près des 11 717, 11 755 et 11 775, rue Pavillon.

Retrait de la signalisation « stationnement interdit » de 18 h-9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril près des 11 750 et 11 768, rue Pavillon et qu'elles soient remplacées par un panneau « Stationnement autorisé » avec panonceau « Stationnement de nuit autorisé ».

Effectuer un marquage au sol à environ 12 m à l'est du 11 750, rue Pavillon afin de délimiter deux espaces pour les usagers les espaces de stationnement où se situent des bornes de recharge pour véhicules électriques, chaque d'une longueur de 6,0 m et d'une largeur de 2,5 m.

Reproduction au sol du symbole du véhicule électrique Marq-24 pour chaque espace pour indiquer aux usagers les espaces de stationnement où se situent des bornes de recharge pour véhicules électriques.

#### **5. Installer une signalisation pour borne de recharge électrique près du 14 847, rue Lirette**

Retrait de deux panneaux qui interdisent le stationnement de 18 h-9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril du côté nord de la rue Lirette entre la rue Saint-Pierre et la rue Aumais.

Retrait de deux panneaux de stationnement interdit 9 h-18 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril du côté sud de la rue Lirette entre la rue Saint-Pierre et la rue Aumais et qu'elles soient remplacées par un panneau « Stationnement autorisé ». Les panonceaux « Stationnement de nuit autorisé » du côté sud doivent être maintenus.

Installation du côté sud de la rue Lirette, à environ 16 m à l'ouest de la rue Aumais, d'un panneau pour indiquer le début et la fin de la zone des « Espaces de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge ». Cette zone mesure environ 17 m et la signalisation doit être installée à un angle de 45° à la voie de circulation.

Effectuer un marquage au sol à environ 22 m à l'ouest de l'intersection des rues Lirette et Aumais afin de délimiter deux espaces pour les usagers les espaces de stationnement où se situent des bornes de recharge pour véhicules électriques, chaque d'une longueur de 6,0 m et d'une largeur de 2,5 m.

Reproduction au sol du symbole du véhicule électrique Marq-24 pour chaque espace pour indiquer aux usagers les espaces de stationnement où se situent des bornes de recharge pour véhicules électriques.

## **6. Vérifier le stationnement en alternance sur les rues Joseph-Sawyer, Aumais, Lirette, Esther-Blondin et Harry-Worth**

### **Rues Lirette et Harry-Worth**

Retrait de la signalisation « Stationnement interdit » de 18 h-9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placée du côté nord de la rue Lirette entre la rue Aumais et la rue Harry-Worth aux endroits suivants : près des 14 627, 14 667, 14 707 et 14 767, rue Lirette.

Retrait de la signalisation « Stationnement interdit » de 9 h-18 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placée du côté sud de la rue Lirette entre la rue Aumais et la rue Harry-Worth aux endroits suivants : près des 14 646, 14 666, 14 706 et 14 775, rue Lirette.

Que cette signalisation placée du côté sud de la rue Lirette entre la rue Aumais et la rue Harry-Worth aux endroits suivants : près des 14 646, 14 666, 14 706 et 14 775, rue Lirette soit remplacée par des panneaux ~~P-150-7~~ « Stationnement autorisé ». Les panonceaux « Stationnement de nuit autorisé » du côté sud doivent être maintenus.

### **Rues Esther-Blondin et Joseph-Sawyer**

Retrait de la signalisation « Stationnement interdit » de 18 h-9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placée du côté est) de la rue Joseph-Sawyer entre la limite de l'arrondissement et la rue Lirette.

Retrait de la signalisation « Stationnement interdit » de 9 h-18 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placée du côté ouest de la rue Joseph-Sawyer entre la limite de l'arrondissement et la rue Lirette.

Que cette signalisation placée du côté ouest de la rue Joseph-Sawyer entre la limite de l'arrondissement et la rue Lirette soit remplacée par un panneau « Stationnement autorisé ». Le panonceau « Stationnement de nuit autorisé » du côté ouest doit être maintenu.

### **Rue Aumais entre la limite de l'arrondissement et la rue Lirette**

Retrait de la signalisation « Stationnement interdit » de 18 h-9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placée près du 14 889 (côté ouest) de la rue Aumais, entre la limite de l'arrondissement et la rue Lirette.

Retrait de la signalisation « Stationnement interdit » de 9 h-18 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placée du côté opposé au 14 889 (côté est) de la rue Aumais, entre la limite de l'arrondissement et la rue Lirette.

Que cette signalisation placée opposé du 14 889 (côté est) de la rue Aumais, entre la limite de l'arrondissement et la rue Lirette soit remplacée par des panneaux « Stationnement autorisé ». Les panonceaux « Stationnement de nuit autorisé » du côté sud doivent être maintenus.

### **Rue Aumais entre le 14 504 et le 14 689 (limite de l'arrondissement)**

Retrait de trois (3) panneaux de « Stationnement interdit » de 18 h-9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placés du côté nord de la rue Aumais, entre le 14 504 et le 14 689 (limite de l'arrondissement).

Retrait de quatre (4) panneaux de « Stationnement interdit » de 9 h-18 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placés du côté sud de la rue Aumais, entre le 14 504 et le 14 689 (limite de l'arrondissement).

Que ces quatre (4) panneaux placés du côté sud de la rue Aumais, entre le 14 504 et le 14 689 (limite de l'arrondissement) soient remplacés par des panneaux « Stationnement autorisé ». Les panneaux « Stationnement de nuit autorisé » du côté sud doivent être maintenus.

## **7. Manœuvres difficiles sur la rue Aumais près du boulevard Gouin Ouest**

Retrait du panneau de « Stationnement interdit » de 18 h-9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placé du côté ouest de la rue Aumais, opposé au 14 4404 et qu'il soit remplacé par un panneau ~~P-450-2~~ « Stationnement interdit » en tout temps.

Installation d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps près du 14 700, rue Aumais, à environ 10 m de l'intersection du boulevard Gouin Ouest.

Installation d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps avec une flèche vers la droite à la fin du trottoir du côté nord de la rue Aumais opposé au 14 504 afin d'indiquer la fin de l'interdiction de stationner. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Retrait du panneau de « Stationnement interdit » de 9 h-18 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril placé du côté est de la rue Aumais, face au 14 386.

Que ce panneau placé du côté est de la rue Aumais, face au 14 386 soit remplacé par un panneau « Stationnement autorisé ». Le panneau « Stationnement de nuit autorisé » du côté sud doit être maintenu.

Installation d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps avec une flèche vers la gauche du côté est de la rue Aumais, à environ 10 m de l'intersection du boulevard Gouin Ouest afin de faciliter les manœuvres de virage et d'améliorer la visibilité à l'intersection. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

## **8. Problème de circulation – Rues étroites sur les rues Pavillon et Labrosse**

Installation, près du 11 701, rue Pavillon, d'un panneau numéro « Stationnement interdit » de 9 h-18 h, flèche vers la droite avec panneau « Stationnement de nuit autorisé » afin d'indiquer la fin de la zone. Cette signalisation doit être installée à un angle de 45° à la voie de circulation.

Retrait de la mention «1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril » sur les panneaux en remplaçant le panneau aux endroits suivants :

- 11 625, 11 632, 11 635, 11 664, 11 668, 11 669, 11 676, 11 684 et 11 693, rue Pavillon;
- 5 016, 5 017, 2 033, 5 034, 5 043 et 5 060, rue Labrosse.

## **9. Demande d'interdire le stationnement dans la courbe de la rue Elgin**

Retrait du panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la gauche, situé près du 4 413, rue Elgin et qu'il soit placé sur le fût près du 4 397, rue Elgin. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Installation d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps aux endroits suivants :

- Sur la tige existante près du 4 413, rue Elgin, pour la circulation direction nord ;
- Sur le fût entre les 4 399 et 4 401, rue Elgin, pour la circulation direction nord ;
- Sur l'îlot central, du côté opposé du 4 399 et 4 401, rue Elgin, pour la circulation direction sud.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meetings held on March 27 and April 24, 2025, be approved as submitted. That “Annex A” of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

**1. Request for pedestrian marking in front of de Grand-Chêne school, at 5 080 rue de Savoie**

Erase, following construction of the sidewalk, the pavement markings including the line separating the traffic lane from the crosswalk on rue de Savoie between 5 052 and 5 079 and removal of the boundary markers installed at the same location.

Moving of the existing signage, “Parking limited” 15-minute signs, from 7 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday, from August 15 to June 30, to the back of the sidewalk and adjustment to include the recessed parking area between 5 080 and 5 052 rue de Savoie.

Installation of a “No Parking” sign at all times at the following locations:

- Opposite to 5 087, rue de Savoie;
- Opposite to 5 099, rue de Savoie;
- Between 5 100 and 5 102, rue de Savoie;
- Between 5 110 and 5 114, rue de Savoie;
- Between 5 118 and 5 122, rue de Savoie.

**2. Safety measures around the Versailles swimming pool on rue Desjardins**

Installation of a “Speed limit beacon” device on the axial line at the exit of the multi-function crossing next to 13 210, rue Desjardins, to complement the 30 km/h speed limit sign and reinforce the message to drivers.

Installation of a “No Parking” sign with an arrow to the right, approximately 5 m west of the entrance to the Versailles swimming pool, located at 13 207, rue Desjardins, to indicate the end of the area where parking is prohibited at all times. This sign must be installed at 45° from the traffic lane.

Removal of the “No Parking” sign with arrow to the left, located approximately 5 m east of the entrance to the Versailles swimming pool, located at 13 207, rue Desjardins, and replacement with a “No Parking” sign at all times.

Installation of a “No Parking” sign with a left arrow between 13 232 and 13 240, rue Desjardins to indicate the beginning of the area where parking is prohibited at all times. This sign must be installed at 45° from the traffic lane.

Installation of a “No Parking” sign to indicate the area where parking is prohibited at all times at the following locations:

- At the property line east of 13 224, rue Desjardins;
- At the property line east of 13 210, rue Desjardins;
- Approximately 25 m from rue Lakeview, on the south side of rue Desjardins;
- Approximately 25 m from rue Lakeview, on the south side of rue Desjardins.

These signs must be installed at 90° from the traffic lane.

Installation of a “30 km/h speed limit” sign at the following locations:

- At the property line west of 13 264, rue Desjardins;
- At the property line east of 13 210, rue Desjardins;
- On the north side of rue Desjardins, approximately 10 m west of rue William.

Installation of a type of bicycle path chicane at the end of the path to create an obstacle and a constricting effect that would force cyclists to reduce their speed on the multipurpose path approaching the street at the following locations:

- Access to the multipurpose path on rue Desjardins between rue William and rue Lakeview;
- Access to the multipurpose track on avenue de Versailles and the intersection with rue Brook;
- Access to the multipurpose path on avenue de Versailles between rues Brook and Huntington.

A minimum clearance of 3 m before the intersection must be provided to allow cyclists to disembark from their bicycles.

Bicycle lane chicanes should be equipped with a positioning rod that allows them to be kept in the closed position during the summer or in the open position for emergencies and snow removal in winter.

### **3. Install a sign for an electrical charging station at 14 150, boulevard Gouin Ouest**

Installation, at the north end of the Public Works parking lot at 14,150 boulevard Gouin Ouest, in the center of the last four parking spaces of four (4) signs numbered “Parking space reserved for recharging electric vehicles” to indicate that these spaces are authorized only for electric vehicles in recharge

Replication of the Marq-24 electric vehicle symbol on the ground for each space to indicate to users which parking spaces have electric vehicle charging stations.

### **4. Install signage for electric charging station near 11 750, rue Pavillon**

Installation of a sign, approximately 12 m east of 11 750, rue Pavillon, to indicate the beginning of the “Parking spaces reserved for electric recharging vehicles” zone.

Installation of a sign, approximately 12 m west of 11 738, rue Pavillon to indicate the end of the “Parking spaces reserved for electric recharging vehicles” zone to indicate that these spaces are authorized for electric recharging vehicles only. This signage must be installed at a 45° angle from the traffic lane.

Removal of the “No parking” signs from 9 a.m. to 6 p.m. from November 1 to April 1, including the “Overnight parking authorized” signs near 11 717, 11 755 and 11 775, rue Pavillon.

Removal of the “No parking” signs from 6 p.m. to 9 a.m. from November 1 to April 1 near 11750 and 11768, rue Pavillon and replacement with a “Parking authorized” with an “Overnight parking authorized” sign.

Installation of a pavement marking approximately 12 m east of 11 750, rue Pavillon, to delineate two spaces for users of parking areas where electric vehicle charging stations are located, each 6.0 m long and 2.5 m wide.

Replication of the Marq-24 electric vehicle symbol on the ground for each space to indicate to users which parking spaces have electric vehicle charging stations.

## **5. Install signage for electric recharging station near 14 847, rue Lirette**

Removal of the two signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. from November 1 to April 1 on the north side of rue Lirette between rue Saint-Pierre and rue Aumais.

Removal of the two signs prohibiting parking 9 a.m.-6 p.m. from November 1 to April 1 on the south side of rue Lirette between rue Saint-Pierre and rue Aumais and replacement by "Parking authorized". The "Night parking authorized" signs on the south side must be maintained.

Installation of a sign on the south side of rue Lirette, approximately 16 m west of rue Aumais, to indicate the beginning and end of the "Parking spaces reserved for electric recharging vehicles" zone. This zone is approximately 17 m long, and the sign must be installed at a 45° angle from the traffic lane.

Installation of a pavement marking approximately 22 m west of the intersection of rues Lirette and Aumais to delineate two spaces for users of the parking areas where electric vehicle charging stations are located, each 6.0 m long and 2.5 m wide.

Replication of the Marq-24 electric vehicle symbol on the ground for each space to indicate to users which parking spaces have electric vehicle charging stations.

## **6. Verify alternating parking on rues Joseph-Sawyer, Aumais, Lirette, Esther-Blondin and Harry-Worth**

### **Rues Lirette et Harry-Worth**

Removal of the "No Parking" signs from 6 p.m. to 9 a.m. from November 1 to April 1 on the north side of rue Lirette between rue Aumais and rue Harry-Worth at the following locations: near 14 627, 14 667, 14 707 and 14 767, rue Lirette.

Removal of the "No Parking" signs, in effect from 9 a.m. to 6 p.m. from November 1 to April 1, from the south side of rue Lirette between rue Aumais and rue Harry-Worth at the following locations: near 14646, 14666, 14706 and 14775 rue Lirette.

Replacement of the signage placed on the south side of rue Lirette between rue Aumais and rue Harry-Worth at the following locations: near 14 646, 14 666, 14 706 and 14 775, rue Lirette by "Parking authorized" signs. The "Overnight parking authorized" signs on the south side should be maintained.

### **Rues Esther-Blondin and Joseph-Sawyer**

Removal of the "No Parking" sign from 6 p.m. to 9 a.m. from November 1 to April 1, placed on the east side, from rue Joseph-Sawyer between the Borough limit and rue Lirette.

Removal of the "No Parking" sign from 9 a.m. to 6 p.m. from November 1 to April 1, located on the west side of rue Joseph-Sawyer between the Borough limit and rue Lirette.

Replacement of the sign on the west side of rue Joseph-Sawyer between the borough limit and rue Lirette by a "Parking authorized" sign. The "Overnight parking authorized" sign on the west side should be maintained.

### **Rue Aumais between the Borough limit and rue Lirette**

Removal of the “No parking” sign from 6 p.m. to 9 a.m. from November 1 to April 1, near 14 889 (west side) rue Aumais, between the Borough limit and rue Lirette.

Removal the “No parking” sign from 9 a.m. to 6 p.m. from November 1 to April 1 on the opposite side of rue Aumais from 14 889 (east side), between the Borough limit and rue Lirette.

Replacement of this signage, opposite 14 889 (east side) rue Aumais, between the Borough limit and rue Lirette, with “Parking authorized” signs. The “Overnight parking authorized” signs on the south side should be maintained.

### **Rue Aumais between 14 504 and 14 689 (Borough limit)**

Removal of the three (3) “No Parking” signs (from 6 p.m. to 9 a.m. from November 1 to April 1) on the north side of rue Aumais, between 14 504 and 14 689 (Borough limit).

Removal of the four (4) “No parking” signs (9 a.m.-6 p.m. from November 1 to April 1) located on the south side of rue Aumais, between 14 504 and 14 689 (Borough limit).

Replacement of these four (4) signs located on the south side of rue Aumais, between 14 504 and 14 689 (Borough limit) with “Parking authorized” signs. The “Overnight parking authorized” signs on the south side should be maintained.

## **7. Difficult maneuvers on rue Aumais, close to boulevard Gouin**

Removal and replacement of the “No Parking” sign, from 6 p.m. to 9 a.m. from November 1 to April 1, located on the west side of rue Aumais, opposite to 14 4404, with a “No Parking” sign at all times.

Installation of a “No Parking” sign at all times near 14 700, rue Aumais, approximately 10 m from the intersection with boulevard Gouin Ouest.

Installation of a “No Parking” sign at all times with an arrow to the right at the end of the sidewalk on the north side of rue Aumais opposite to 14 504 to indicate the end of the parking prohibition. This sign must be installed at 45° from the traffic lane.

Removal of the “No parking” sign (9 a.m.-6 p.m. from November 1 to April 1) on the east side of rue Aumais, opposite to 14 386.

Replacement of the sign on the east side of rue Aumais, facing 14 386 by a “Parking authorized” sign. The “Overnight parking authorized” sign on the south side should be maintained.

Installation of a “No Parking” sign at all times with an arrow to the left on the east side of rue Aumais, approximately 10 m from the intersection with boulevard Gouin Ouest, to facilitate turning maneuvers and improve visibility at the intersection. This sign must be installed at 45° from the traffic lane.

## **8. Traffic problems – Narrow streets on rues Pavillon and Labrosse**

Installation, near 11 701, rue Pavillon, of a sign “Parking prohibited” from 9 a.m. to 6 p.m., with an arrow to the right and a “Overnight parking authorized” sign to indicate the end of the zone. This sign must be installed at a 45° angle from the traffic lane.

Removal of the wording “November 1 to April 1” from the signs and replacement at the following locations:

- 11 625, 11 632, 11 635, 11 664, 11 668, 11 669, 11 676, 11 684 and 11 693, rue Pavillon
- 5 016, 5 017, 2 033, 5 034, 5 043 and 5 060, rue Labrosse

**9. Request to prohibit parking in the curve on rue Elgin**

Removal of the “No Parking” sign with arrow to the left, located near 4 413 rue Elgin, and placement on the shaft near 4 397, rue Elgin. This sign must be installed at 45° from the traffic lane.

Installation of a “No Parking” sign at all times at the following locations:

- On the existing stem near 4 413, rue Elgin, for northbound traffic;
- On the shaft between 4 399 and 4 401, rue Elgin, for northbound traffic;
- On the central block, on the opposite side of 4 399 and 4 401, rue Elgin, for southbound traffic.

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765007

Que monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville, district du Bois-de-Liesse, soit nommé maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 3 juin 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2025 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

That Mr. Benoit Langevin, City Councillor, Bois-de-Liesse District, be appointed as Acting Mayor of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the period from June 3, 2025, to December 1, 2025, inclusive, in accordance with the Charter of Ville de Montréal, Section 20.2.

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707010

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2025.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on May 7, 2025.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.